

212. Compte tenu de la grande richesse et de l'importance des informations fournies au Groupe de travail par les représentants de peuples autochtones et les gouvernements et vu l'intérêt qu'il y aurait à stimuler des échanges de vues plus vastes, qui prendraient un caractère permanent, le Groupe de travail a recommandé à nouveau à la Sous-Commission et à la Commission des droits de l'homme d'assurer une plus large diffusion à son rapport annuel en lui donnant la forme d'une publication des Nations Unies.

213. Le Groupe de travail a réaffirmé sa conviction que ses travaux gagneraient beaucoup en efficacité si certaines de ses prochaines sessions étaient organisées dans d'autres régions, notamment en Amérique latine, en Asie et dans le Pacifique, et a fait valoir que cette proposition pourrait être incluse dans le programme d'action pour la décennie internationale des populations autochtones envisagée.

214. Le Groupe de travail a pris note du paragraphe 6 de la résolution 47/75 de l'Assemblée générale ayant trait à la nécessité d'améliorer la collecte et la diffusion des données socio-économiques concernant les peuples autochtones et, à cet égard, a renouvelé sa recommandation préconisant que les Nations Unies préparent un rapport annuel sur la situation des peuples autochtones dans le monde en collaboration avec les peuples autochtones et les organismes et institutions spécialisées de l'ONU compétents. Conscient aussi de la tenue prochaine du Sommet mondial pour le développement social, le Groupe de travail recommande à la Sous-Commission et à la Commission de soumettre cette proposition au Conseil économique et social à titre prioritaire.

C. Séminaires et réunions

215. Le Groupe de travail a rendu hommage aux organisations de peuples autochtones qui inlassablement s'emploient à échanger des informations et des données d'expérience, au niveau régional et international, organisant des réunions et des conférences sur des questions qui les intéressent particulièrement. En particulier, le Groupe de travail s'est vivement félicité de la tenue de la deuxième Conférence mondiale des jeunes autochtones à Darwin (Australie) en juillet 1993. Elle s'est aussi félicitée de la tenue en Nouvelle-Zélande de l'International Indigenous Spiritual Elders and Peoples Conference, en février 1993, et de la Conférence on Cultural and Intellectual Property Rights of Indigenous Peoples, en juin 1993.

216. Le Groupe de travail a pris note du succès des trois réunions d'experts sur le racisme (Genève, 1989), l'auto-administration (Groenland, 1991) et le développement durable (Chili, 1992) et a recommandé une fois encore que les recommandations pertinentes adoptées lors de ces réunions soient appliquées.

217. Le Groupe de travail a encouragé l'application du chapitre 26 d'Action 21 (A/CONF.151/26, vol. III), adopté par la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement, qui invitait instamment les programmes opérationnels et les institutions spécialisées des Nations Unies à soutenir les projets de coopération technique et d'échange d'informations entre peuples autochtones. Le Groupe de travail s'est déclaré sensible à la présence à sa onzième session du Secrétaire général adjoint à la coordination des politiques